

■ DATE ET LIEU

Jeudi 5 mars 2026

14h00-17h00

MEDAA (Maison des auteurs et des autrices)

Rue du Prince royal, 85-87

1050 Bruxelles

■ INSCRIPTION

Inscription préalable obligatoire.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :

www.cjbb.be, sous l'onglet « Formations »

■ MODALITÉS PRATIQUES

Participez au colloque en présentiel ou à distance. Si vous choisissez la formule en ligne (retransmission en direct), le lien de connexion vous sera envoyé par e-mail avant le colloque.

■ FORMATION PERMANENTE

La participation au colloque donne droit à 3 points de formation permanente Avocats.be. Les attestations seront disponibles sur la plateforme LGO dans les semaines qui suivent la formation.

■ PRIX

Le prix de la participation aux travaux et à la pause-café sans ouvrage est fixé à :

- Stagiaires membres de la CJBB et étudiants (sur présentation de carte) : 65 €
- Stagiaires non-membres : 80 €
- Membres CJBB : 95 €
- Non-membres : 130 €

Le prix de la participation aux travaux et à la pause-café avec ouvrage est fixé à :

- Stagiaires membres de la CJBB et étudiants (sur présentation de carte) : 100 €
- Stagiaires non-membres : 115 €
- Membres CJBB : 130 €
- Non-membres : 165 €

Colloque

Jeudi 5 mars 2026

14h00-17h00 – Bruxelles

L'ASSURANCE OMNIUM : QUESTIONS CHOISIES

Sous la coordination de Renaud VANBERGEN, avocat au barreau de Bruxelles, chargé de cours à l'ICC et professeur invité à la Haute Ecole Francisco Ferrer

EN PRÉSENCE
OU EN LIGNE



L'ASSURANCE OMNIUM : QUESTIONS CHOISIES

Présentation

L'assurance omnium n'avait jamais fait l'objet ni d'un colloque ni d'un ouvrage.

C'est sans doute dû au fait que cette assurance qui est largement répandue et qui n'est soumise à aucune réglementation spécifique apparaît souvent comme un contrat « sans problème ».

Le mariage des principes généraux les plus évidents et des cas particuliers révèlent cependant toujours des questions singulières méritant qu'on s'y attarde.

C'est pourquoi, lors de ce colloque, nous aborderons les notions d'intérêt d'assurance, de montant assuré, de licéité de l'objet du contrat et de clauses d'exclusion et de déchéances. Et nous les décortiquerons au regard de conducteurs ivres, de véhicules d'occasion assurés en valeur à neuf et d'assurés qui ne peuvent pas prouver leur titre de propriété d'un véhicule ou l'origine des fonds qui ont permis de l'acheter.

Ce colloque intéressera donc tous ceux que la pratique professionnelle amène à naviguer dans les méandres des assurances automobiles (avocats, magistrats, gestionnaires de sinistres, juristes d'assurances, courtiers, académiques, experts automobiles, etc.).

Programme

13h30 ■ **Accueil des participants**

14h00 ■ **Mot d'introduction**

Karim SEDAD, *président de la CJBB* et Renaud VANBERGEN, *coordinateur du colloque*

14h15 ■ **Le refus de couverture de l'alcool : exclusion ou déchéance ?**

Renaud VANBERGEN, *avocat au barreau de Bruxelles, chargé de cours à l'ICC et professeur invité à la Haute Ecole Francisco Ferrer*

14h45 ■ **La prévention du blanchiment et le refus d'indemniser de l'assureur soupçonneux fondé sur l'illicéité de la prestation d'assurance**

Antoine MAIRESSE, *avocat au barreau de Bruxelles*

15h15 ■ **Pause-café**

15h45 ■ **L'intérêt d'assurance et la qualité d'assuré du conducteur qui n'est pas le propriétaire du véhicule assuré**

Lydie ROBERT, *professeure à l'EPHEC* et Elise KEUSTERMANS, *juriste, Claims officer chez Maxel Assurance S.A*

16h15 ■ **Assurance omnium et sinistre total : analyse des clauses usuelles relatives à la valeur du véhicule**

Sophie BOURGOIS, *avocate au barreau de Bruxelles et médiateuse agréée*

16h45 ■ **Conclusion et Questions/réponses**